

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 183-25 C

Objet : RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente de La Thuile

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Roचाix à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 183-25 C

objet **RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente de La Thuile**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, indique que la commune de La Thuile souhaite rénover sa salle polyvalente qui montre des signes de vétusté, et également repenser son usage dans le but de répondre aux attentes actuelles et de développer son utilisation.

L'opération prévue consiste en des travaux de rénovation énergétique (isolation, menuiseries, toiture, changement de système de chauffage au fioul par une chaudière à granulés bois) et de réaménagement de l'intérieur et des extérieurs.

Le montant total de l'opération (maîtrise d'œuvre incluse) s'élève à 672 418 € HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature dépense / Organisme	Montants	%
Etat - DETR	220 000 €	32,7 %
Région	20 000 €	3 %
Département de la Savoie	132 000 €	19,6 %
SDES (Syndicat de distribution d'électricité de la Savoie)	60 000 €	8,9 %
CCR (Contrat de chaleur renouvelable / ADEME)	6 000 €	0,9 %
Grand Chambéry - Fonds de concours communes rurales	50 000 €	7,4 %
Commune de La Thuile (autofinancement)	184 418 €	27,4 %
TOTAL RECETTES	672 418 € HT	100 %

La commune de La Thuile a sollicité Grand Chambéry afin de bénéficier du fonds de concours en faveur des communes rurales

Dans le cadre de ce fonds de concours, le plafond d'aide versée par Grand Chambéry est de 50 000 € par commune, dans la limite du budget d'investissement 2025 d'un montant total de 168 000 €.

Le fonds de concours sera versé comme suit :

- un acompte de 50 % du montant total attribué sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde attribué une fois les travaux terminés et les subventions perçues, sur présentation d'un état récapitulatif actualisé des dépenses et des recettes, du bilan de l'opération, du procès-verbal de réception des travaux et d'un certificat administratif signé par le responsable du service de gestion comptable.

Si le coût final du projet est inférieur au coût prévisionnel, le solde sera recalculé et l'acompte pourra éventuellement faire l'objet d'une demande de remboursement pour tout ou partie.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021 relative à la création du fonds de concours en faveur des communes rurales,

Vu la délibération n° 180-24 C du 7 novembre 2024 modifiant les conditions de versement du fonds de concours communes rurales,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Thuile du 26 mai 2025,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 9 septembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une aide maximale de 50 000 € à la commune de La Thuile au titre du fonds de concours en faveur des communes rurales pour des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente,

Article 2 : d'approuver les modalités de versement du fonds de concours,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **183-25 C**

Objet de l'acte : RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente de La Thuile

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 25 septembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34181H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34181H1

Date de transmission en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de réception en Préfecture : 30 septembre 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 30 septembre 2025